

Compte-rendu CAPD du vendredi 30 juin 2017



Accès à la Hors-Classe

	Ratio promus promouvables décidé par le ministère	Nombre d'enseignants promouvables	Nombre de promus nationalement	Nombre de promus Puy-de-Dôme	Barème du dernier promu
2017	5,5 %	231 607	12 739	134	39,50
2016	5 %	233 506	11 676	126	39,75
2015	4,5 %			131	40

Second mouvement

La DDRH, Mme Gauthier, fait le bilan de cette seconde phase du mouvement. <u>Tous les résultats à retrouver sur notre site</u>.

Quotité	Participants	Taux de satisfaction	
		106 participants ont obtenu l'un de leurs 3 premiers vœux	
100 %	199	113 participants ont obtenu l'un des 10 premiers	
		8 FSE ont obtenu une affectation différée	
75 %	29	Les participants ont obtenu l'un des trois premiers voeux	
50 %	10	9 ont obtenu leur 1 ^{er} vœu et le 10 ^{ème} son 2 ^{ème} voeu	

Des demandes de participation exceptionnelle à la 2^{ème} phase liées à des conditions d'exercice difficiles ont été examinées. Pour toutes ces situations particulières, le SNUipp est intervenu pour assurer l'équité de traitement des collègues. Ces demandes ne portant pas préjudice aux affectations des autres collègues, celles-ci ont obtenu l'approbation de la CAPD, à titre dérogatoire.

Une demande concernait la fermeture d'un poste de Maître surnuméraire (PDMQDC). Le SNUipp a déploré la situation induite par la fermeture de ces postes et estime qu'elle est comparable à une mesure de carte scolaire

La CAPD 3^{ème} phase du mouvement se tiendra le 29 août. Les participants devront remplir un tableau de vœux de secteurs et de type de postes puis la retourner à la DDRH pour le 10 juillet. La fiche de vœux est téléchargeable sur le site de la DSDEN à partir du lundi 3 juin.

Appels à candidature

Des explications ont été demandées concernant les postes à profil et le déroulement des entretiens. Les candidats peuvent se rapprocher de leur IEN pour des explications et nous contacter. Les affectations sur les postes à profil est à retrouver sur le site du SNUipp 63.

Ineat - Exeat

A ce jour 8 ineat ont été accordés. Ces collègues ont pu participer à la deuxième phase du mouvement. 11 autres ineat sont en cours et devraient être effectifs dans les prochains jours. Les postulants participeront à la 3ème phase du mouvement, et seront nommés fin août.

Liste complémentaire du CRPE

L'Inspecteur d'Académie explique que le recours à la liste complémentaire du CRPE est envisagée, à hauteur de 15 candidats mais rien n'est acté puisque le Ministère n'a pas donné sa réponse. Celle-ci devrait intervenir dans les jours qui viennent.

Le déficit pour le Puy De Dôme est important : il est de l'ordre d'une cinquantaine de postes. Il est lié à une sous-estimation des demandes de départs en retraite : les inquiétudes des collègues quant aux réformes à venir ont en effet précipité leur choix, ce que l'administration ne pouvait anticiper. D'autre part, 10 places ont été perdues au concours CRPE 2017 par rapport à celui de 2016. En plus, diverses situations ont impacté le manque de personnel dont des congés longue maladie.

L'Inspecteur d'académie informe la CAPD que le recrutement de contractuels semble inéluctable.

Dans cette logique, la question de favoriser des ineat en provenance du département de l'Allier est évoquée mais le problème réside dans le fait que celui-ci, également déficitaire, risque lui aussi de recourir à un recrutement de contractuels et de façon encore plus ample si le Puy-de-Dôme intègre de nouveaux ineat de l'Allier.

Le SNUipp-FSU, hostile au rec<mark>rutement de co</mark>ntractuels, a dénoncé cette précarisation des enseignants du 1^{er} degré.

Enfin, le SNUipp a également évoqué la situation d'un poste RASED susceptible d'être vacant, qui aurait pu être attribué à une entrante du Cantal à titre exceptionnel, lors de la troisième phase si son ineatexeat est accordé.

Allègements de service

Deux priorités : le handicap et les problèmes médicaux qui sont étudiés par le médecin du Rectorat. Il y a eu 22 demandes d'allègement de service dont une irrecevable.

8 allègements d'horaire ont été accordés, ce qui représente 1,5 postes ETP (équivalent temps plein).

11 refus pour handicap.

Soucis de santé : 3 demandes et 3 refus pour soucis de santé qui sont souvent des demandes d'une journée.

D'ici la rentrée, d'autres solutions seront recherchées et peut-être trouvées.

Décharges de direction pour les écoles de moins de 4 classes

75% des décharges ont été réalisées.

Les circonscriptions d'Ambert et de Riom Combrailles ont connu de grandes difficultés de remplacement et n'ont pu faire face à ce besoin. Elles cumulent en effet un grand nombre de petites écoles (sur la circonscription d'Ambert, 36 écoles sur 46 ont moins de 4 classes). 1,5 poste serait nécessaire pour répondre à ces besoins.

CAPPEL

L'accompagnement des tuteurs pour la formation des stagiaires sera conçu et mis en oeuvre avec l'ESPE Clermont-Auvergne.

L'indemnisation de tutorat est de 1250 € répartis sur 2 ans.

Un nouveau départ en formation option D est programmé pour compenser un désistement.

Classe exceptionnelle

A ce jour, aucune information émanant du Ministère n'est parvenue à l'Inspection académique. La question doit être évoquée auprès du rectorat



SNUIPP 63 – Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et PEGC – Section du Puy-de-Dôme Maison du Peuple, 29 rue Gabriel Péri, 63000 CLERMONT-FERRAND Tél 04.73.31.43.72, Fax 04.73.31.76.81 Snu63@snuipp.fr